

RESINES et VERNIS ARTIFICIELS (PROGIL - RVA VAISE)	1
Affaire Goodrich (1948)	1

RESINES et VERNIS ARTIFICIELS (PROGIL - RVA VAISE)

(Plastogyl)

La société Résines et Vernis Artificiels (R.V.A.) est une filiale de la Société Progil. Depuis 1929, date de sa fondation, elle consacre son activité aux matières thermodurcissables (poudres à mouler) du type formophénoliques et aux vernis synthétiques. Le polychlorure de vinyle ou les copolymères de chlorure de vinyle avec l'acétate de vinyle étant susceptibles de constituer des bases intéressantes pour la fabrication de vernis, la Direction de R.V.A., animée d'ailleurs par un homme particulièrement dynamique et entreprenant, s'intéresse au polychlorure de vinyle vers 1936. C'est certainement la première société française ayant entrepris la fabrication du chlorure de vinyle (par traitement alcalin du dichloréthane) et sa polymérisation. R.V.A. est une petite société, située à Vaise, près de Lyon, dont les moyens techniques et financiers sont limités. Sa position est marginale. La production, faible, est, semble-t-il, irrégulière. En mars 1941, les prévisions affichées, au niveau syndical, pour le Plastogyl, sont de 3 à 4 tonnes/moisⁱ. Mais ces chiffres ne correspondent pas à une réalité industrielle. On sait que le polymère était obtenu en émulsion.

Une explosion accidentelle en 1942, puis le bombardement de l'usine en 1944, auront raison de ces ambitions: la fabrication n'est pas reprise après la guerre.ⁱⁱ

Il est probable que la Direction de Progil ne cessera d'éprouver quelques regrets pour une décision probablement imposée par des raisons économiques. En 1945, la société s'intéresse au matériel allemand auquel elle pouvait prétendre au titre de dommage de guerre. Elle dépose une demande de principe pour une installation de 1 tonne/jour, comportant "*un appareil continu de polymérisation, une tour de finissage et un séchoir du type Escher-Wyss*" auprès de l'Office Professionnel des Industries Chimiques, fin 1945. Il n'y a pas de suite industrielle.

Affaire Goodrich (1948)

Mais Progil espère toujours entrer dans le métier d'autant plus que la société dispose, à Pont de Claix, d'acide chlorhydrique résiduel.

La Société Générale d'Entreprise (SGE) a été fondée par Girod et Loucheur (actionnaire principal). Avant guerre, ces deux derniers étaient propriétaires de centrales électriques (Groupe SOGEI). Après 1944, ces centrales sont nationalisées. La nationalisation fait peur ainsi que la menace communiste. Goodrich craignant d'être dépossédé, vend sa participation dans Kléber-Colombe à Huvelin, gendre de Girod.

La situation se clarifie; les craintes d'une prise de pouvoir communiste disparaissant, Goodrich essaye de rentrer à nouveau sur le marché français via la Société Polyplastique, une société d'import-export, filiale de Kléber-Colombe, appartenant entièrement au groupe SGE- SOGEI¹. L'idée de créer une industrie du PVC avec Goodrich et des industriels français est envisagée. Il s'agit de produire, en France, des résines pour câblerie électrique selon le procédé de B.F. Goodrich, résines que ne savent pas produire les polymériseurs français (les qualités diélectriques de Goodrich (marques Geon) font prime sur le marché). Selon une hypothèse de travail, le monomère serait fabriqué par Progil avec son acide chlorhydrique résiduaire provenant de la fabrication de ses produits chlorés organiques, à l'usine de Pont de Claix.²

¹ Il y avait des intérêts communs entre la CGE (Ambroise Roux) et la SGE (Huvelin, qui devint patron du CNPF).

² C'est en septembre 1915, qu'a été entreprise la construction de l'usine de Pont de Claix de la Société "Le Chlore Liquide" sous l'impulsion de Louis Loucheur et Edmont Gillet. Neuf mois après, les premières

Participeraient à l'affaire:

Progil ou RVA,
les Laminoirs et Tréfileries du Havre (groupe SGE),
Kléber-Colombes (Huvelin),
Etablissements Maréchal (Groupe Gillet),
Les Câbles de Lyon (Groupe CGE),
avec la banque Worms

D'autres sociétés françaises sont pressenties, notamment Alais, Froges et Camargue (Pechiney), la Compagnie de Saint-Gobain.

L'affaire capote. Les raisons sont probablement multiples. La banque Worms est hésitante. Saint-Gobain et A.F.C. sont réticentes voire opposées. Si A.F.C. et Saint-Gobain se joignent à l'affaire, les intérêts des actionnaires deviendront contradictoires (producteur, transformateurs). Il y a aussi la mentalité des industriels américains que l'on craint beaucoup et surtout l'attitude méprisante des représentants de Goodrich vis à vis des Français, leurs exigences contraignantes, un contrôle technique absolu de la société.ⁱⁱⁱ

ⁱ Rapport syndical

ⁱⁱ Correspondances avec MM. Louis Bayle, Claude Lambert

ⁱⁱⁱ Entretien avec P.Jouven; Archives de Saint-Gobain 478 avril 1948

expéditions de chlore liquide commençaient à une cadence quotidienne de 6 tonnes. Bientôt, du fait de la guerre, les fabrications d'ypérite, phosgène, monochlorobenzène, démarrent à leur tour. En 1923 la société "Le Chlore Liquide" perd sa raison sociale; elle est absorbée par la société Progil, anciennement Société des Produits Chimiques Gillet et fils.

L'électrolyse des solutions aqueuses de chlorure de sodium donne le chlore, la soude et l'hydrogène. La politique permanente de la société a tendu au développement des produits chlorés, minéraux, organiques et des dérivés hydrogénés. [er.2é](#)